

SAS Vélo, un espace dédié... aux vélos !

À quoi correspond le marquage au sol d'un vélo aux abords d'un feu tricolore?

Eh bien, ce petit vélo dessiné au sol encadré par deux lignes blanches d'arrêt est fait pour vous, cyclistes ! Son petit nom ? Le SAS Vélo. Et comme son nom l'indique, il s'agit d'un emplacement dédié aux vélos.

Pourquoi deux lignes d'arrêt ? La première ligne avant le sigle vélo est faite pour matérialiser l'arrêt des vélos et la seconde est celle prévoyant l'arrêt pour les autres catégories de véhicules. L'idée est de permettre au cycliste de se positionner devant les autres usagers de la route lors de l'arrêt à un feu rouge afin d'être mieux vu et d'éviter aux cyclistes de se trouver dans les angles morts des autres véhicules. Cela permet également au cycliste d'être dans de bonnes conditions pour redémarrer une fois que le feu passe au vert. Il peut ainsi repartir en premier, sans danger, et indiquer clairement vers où il se dirige afin de s'insérer le mieux possible dans le flux de la circulation.

Une bien belle invention en termes de signalisation pour un espace partagé sur la route, que les communes peuvent décider de mettre en place et que l'on voit d'ailleurs fleurir dans de nombreuses agglomérations.

Attention, ce SAS est dédié et qui dit "dédié" dit interdit aux autres usagers de la route. Si un véhicule autre qu'un vélo empiète sur cette zone, il risque une amende de 35 € ! Seuls les cyclomoteurs peuvent faire l'objet de dérogations.